

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT212 Gestion de l'entreprise 3			
Code	ECCM2B12CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'ue s'insère dans le cursus à côté des autres ue relatives à la gestion de l'entreprise

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

les étudiants devront être capables de calculer les différents ratios et valeurs caractéristiques relatives à une entreprise sur base de la consultation de ses comptes annuels

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B12CPEA Analyse des états financiers de l'entreprise

48 h / 4 C

Contenu

analyse dans le temps

analyse dans l'espace

Démarches d'apprentissage

la théorie est illustrée à partir d'un cas pratique

Dispositifs d'aide à la réussite

exercices faits en classe

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

nihil

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

voir rge

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).